

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 778

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **16 février 2026**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 778** modifiant le *Règlement numéro 3 décrétant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la ville de Saint-Hyacinthe.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 24 février 2026



Me Carole Cousineau
Greffière par intérim